

## Éditorial

Isabelle Konuma

---



### Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/cipango/4218>

DOI : [10.4000/cipango.4218](https://doi.org/10.4000/cipango.4218)

ISSN : 2260-7706

### Éditeur

INALCO

### Édition imprimée

Date de publication : 20 octobre 2021

Pagination : 9-14

ISBN : 9782858313969

ISSN : 1164-5857

### Référence électronique

Isabelle Konuma, « Éditorial », *Cipango* [En ligne], 24 | 2021, mis en ligne le 11 octobre 2021, consulté le 10 avril 2022. URL : <http://journals.openedition.org/cipango/4218> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/cipango.4218>

---



*Cipango* est mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale 4.0 International.

# Éditorial

## *Editorial Note*

Isabelle KONUMA

Inalco – IFRAE

Faire de l'eugénisme un objet académique ne va pas de soi. Pour cause, l'eugénisme fut considéré comme une pseudo-science si ce n'est même une idéologie à bannir selon la logique que Leo Strauss a appelée la « *reduction ad Hitlerum*<sup>1</sup> ». En effet, l'eugénisme était souvent rattaché à la pensée nazie. Si l'on emprunte les dires d'Ernst Mayr, il était « quasiment impossible depuis 1933 de discuter objectivement de l'eugénisme<sup>2</sup> ». Qualifier un personnage historique d'eugéniste renvoyait – et renvoie toujours – à un aspect « négatif » ou « sombre » de son histoire, et selon une lecture rétrospective des faits, tout eugéniste devenait ainsi un précurseur de la catastrophe nazie<sup>3</sup>.

---

1. Il s'agit d'une expression ironique employée par Leo Strauss en 1951 dans la revue *Measure: A Critical Journal*, avant d'être reprise en 1953 dans son livre *Natural Right and History*. Elle désigne un procédé d'assimilation d'une pensée, d'une idéologie ou d'un discours au nazisme ou au fascisme, souvent pour les discréditer.

2. MAYR, 1989, p. 576.

3. À titre d'exemple, Alain Drouard affirme qu'il y a eu « réécriture de l'histoire » concernant Alexis Carrel, prix Nobel de médecine en 1912, présenté comme le « diabolique » docteur Carrel, « type du savant fou et criminel puisqu'il a été présenté tour à tour comme un précurseur du nazisme et l'inventeur des chambres à gaz » (DROUARD, 1999, p. 10).

Ce n'est qu'au début des années 2000 que les recherches sur l'hérédité humaine auraient connu un « renouvellement thématique » avec la formation d'un nouveau champ de recherche, « l'histoire sociale et culturelle de l'hérédité ». Les divisions disciplinaires tombèrent face à cet objet d'études, favorisant une collaboration entre « l'histoire de la biologie, de la médecine, des sciences de l'homme, des études sociohistoriques du fait racial ou encore de l'histoire rurale<sup>4</sup> », où le droit resta relativement en retrait.

Pourtant, pour comprendre le régime eugéniste japonais, le droit est incontournable en cela que deux lois se succédèrent, à savoir la loi eugénique nationale (Kokumin yūseiho 国民優生法) de 1940, puis la loi de protection eugénique (Yūsei hogohō 優生保護法) de 1948, avant que la réforme de 1996 ne vienne supprimer le mot « eugénisme (*yūsei*) » du paysage juridique tout en modifiant le titre de la loi, désormais connue sous le nom de loi relative à la protection du corps maternel (Botai hogohō 母体保護法).

Grâce notamment aux travaux des historiens et des sociologues (Matsubara Yoko, Ichinokawa Yasutaka, entre autres)<sup>5</sup>, nous savons aujourd'hui que la loi de 1940 ne put franchement réaliser ses objectifs eugénistes, à savoir la stérilisation forcée qui fut suspendue face à la pression des courants familialistes et natalistes en accord avec le régime impérial durant la guerre, tandis que la stérilisation volontaire fut quant à elle cantonnée à une logique strictement « génétique », la pression forte et redoutée des psychologues restant un contrepoids important, car pour eux la transmission génétique des maladies mentales restait encore à démontrer. Ainsi, si la loi de 1940 n'eut pas une visée large ni une application importante (166 stérilisations entre 1941 et 1947 selon les chiffres officiels), malgré l'influence systématiquement mise en avant de la loi nazie de 1933, son ambition ne dépassait pas celle de la loi de 1948 qui allait s'inscrire quant à elle dans une volonté nationale de reconstruction « ethnique » après la défaite et un contexte de surpopulation qui menèrent à une politique de dénatalité. Entre 1949 et 1996, 845 000 stérilisations auraient été pratiquées,

---

4. BERLIVET, 2018, p. 459-460. L'article de Berlivet propose une véritable généalogie des sciences, actrices et analystes de l'eugénisme, avec une vision transnationale.

5. Yonemoto, Matsubara, Nudeshima & Ichinokawa (dir.), 2000. Ce livre renouvela les travaux déjà présents et précurseurs de Fujino Yutaka (FUJINO, 1998).

dont 16 500 stérilisations forcées, même si ces chiffres sont vraisemblablement bien en-deçà de la réalité. Par ailleurs, ayant légalisé l'avortement pour cause socio-économique, le régime de 1948 marqua une rupture avec son prédécesseur en cessant d'être une idéologie d'extermination pure des mauvais gènes et en se transformant en un moyen de planification familiale ; le temps était en effet celui du néo-malthusianisme, du « développement social (*shakai kaibatsu* 社会開発) » et de l'« État de culture (*bunka kokka* 文化国家) ».

Si la loi de 1940 avait pour objectif principal de prévenir la transmission de mauvais gènes, la loi de 1948 fut beaucoup plus complexe quant à sa finalité et couvrit un champ bien plus large : la stérilisation devint officiellement légale en présence de certaines maladies non génétiques dont la lèpre, mais aussi en présence de plusieurs enfants ; quant à l'avortement, la cause « éthique » (viol) fut introduite, et la cause socio-économique s'ajouta en 1949 venant dépénaliser de fait l'avortement en l'absence de tout contrôle préalable de l'État ou du corps médical. Ainsi, la loi de 1948 vint dépénaliser partiellement l'avortement et la stérilisation, dans un but eugénique certes, mais aussi dans le but de protéger le corps de la femme, dans un contexte de surpopulation. De ce fait, l'eugénisme et le féminisme se retrouvèrent dans un schéma d'interdépendance forte, en particulier sous la loi de 1948 : la légalisation partielle des moyens contraceptifs et de l'avortement était à la fois un positionnement eugéniste fort dans le but d'améliorer la qualité de la population après la défaite, et une réponse néo-malthusienne à un état de surpopulation en empruntant entre autres les canaux féministes.

Souvent le régime de 1948 est problématisé à la lumière de la Constitution du Japon de 1946, qui est censée avoir renouvelé le paysage démocratique du pays dont les droits de l'homme. Comment un régime eugéniste a-t-il pu voir le jour sous un tel système politico-juridique ? Comme si l'un excluait l'autre. Le présent numéro thématique de *Cipango, Eugénisme dans le Japon moderne et contemporain* s'inscrit à cet égard dans un courant général de réévaluation de l'importance de l'eugénisme dans les démocraties libérales<sup>6</sup>. Cela nous invite à voir ici non

---

6. Sur l'eugénisme comme l'engagement moderniste d'amélioration de l'Homme et de perfection nationale dans la plupart des idéologies politiques et sociales modernes, voir TURDA, 2010 ; sur l'étendue de l'eugénisme sur des idéologies politiques aussi variées que le nationalisme, le libéralisme, la démocratie sociale, le communisme, le fascisme, le

pas une contradiction inhérente au régime démocratique d'après-guerre, mais un renforcement mutuel des deux volets – eugénisme et droits de l'homme –, dont la remise en question est indispensable pour élucider la nature des sociétés contemporaines, loin d'être une spécificité japonaise.

Les années 1990 furent porteuses d'une conscience quant aux effets néfastes voire catastrophiques du régime eugéniste d'après-guerre. Le présent numéro commence exceptionnellement avec deux essais qui permettent, dans un style libre, une transmission directe des faits et des ressentis des spécialistes, témoins et guides de ce bouleversement rapide que connaît aujourd'hui l'opinion publique. Le jugement du tribunal de district de Kumamoto (mai 2001) marqua à cet égard l'avènement d'une ère d'actions judiciaires contre le régime eugéniste. Le témoignage d'Ishizaki Manabu, constitutionnaliste ayant suivi le procès de près en tant que soutien aux victimes de la politique d'isolement des lépreux, montre tout l'intérêt de ces actions et leurs limites. Dans ce contexte mouvementé, encore récemment des débats académiques et publics éclatèrent avec les meurtres de Sagamihara (juillet 2016), qui frappèrent un établissement spécialisé pour personnes handicapées. D'où vient la nature profondément eugéniste de la société et de l'homme contemporains ? Saishu Satoru propose des pistes de réflexions dans son essai. Le comité de lecture de *Cipango* tient ici à formuler quelques réserves quant au positionnement de cet essai, mais il a néanmoins tenu à le publier pour sa richesse et le parcours atypique de l'auteur, acteur principal des mouvements étudiants Zenkyōtō de 1968. Son positionnement en découle amplement et cet essai doit être lu dans ce contexte historique et académique précis.

Le dossier scientifique contient quatre articles qui ont en commun le souci de restituer une contextualisation historique indispensable à la compréhension des politiques eugénistes. À travers l'étude de la science coloniale à l'université impériale de Keijō, Arnaud Nanta analyse le processus de formation et de mise en valeur de l'anthropologie physique prônant la proximité de « race » entre la métropole et les colonies (« annexionniste ») vis-à-vis du courant eugéniste de la métropole, qui considérait au contraire à bannir tout métissage

---

colonialisme, l'anarchisme ou le cosmopolitisme, dans des pays et régions aussi variés que la Grande-Bretagne, l'Asie du Sud, l'Australie, la Chine et Hong Kong, l'Afrique du Sud, le Kenya, l'Asie du Sud-Est, l'Allemagne, la France, les Pays-Bas, les États scandinaves, la Russie, les États-Unis, le Canada, le Brésil..., voir BASHFORD & LEVINE (ed.), 2010.

(« autochtoniste »), un rapport de force qui s'inversa dans les années 1940 au profit du courant eugéniste. Homei Aya intervient sur la période d'après-guerre où les eugénistes représentatifs des années 1940 perdirent le pouvoir au profit des eugénistes prônant le développement social (euthénistes), une branche qui avait une certaine influence encore dans les années 1930. Si le régime eugéniste de 1948 prit ainsi une forte dimension sociale et environnementale, il continua à renforcer sa logique d'exclusion des populations telles que les lépreux et les personnes handicapées au nom de la « purification raciale ». Les luttes contre ce régime naquirent ainsi au sein des mouvements des personnes handicapées représentés par l'association Aoi shiba no kai. À l'aide des écrits de son *leader*, Yokozuka Kōichi, Anne-Lise Mithout analyse cette lutte pour l'émancipation des personnes handicapées, déployée contre les politiques eugénistes. Ce déroulement des faits n'est pas sans conséquences au niveau de l'assimilation que l'on fait quasi-systématiquement au Japon – comme nous le montre l'affaire Sagami-hara – de l'eugénisme et du handicap. Or, derrière le régime de 1948 (eugénisme social, extermination des mauvais gènes), nous comprenons grâce à l'article de Christian Galan que l'éducation ne fut nullement épargnée voire en devint un acteur puissant, avec le recours aux pratiques pédagogiques destinées aux enfants « normaux » et au « capabilisme », dont le prérequis fut l'égalité scolaire grâce au régime eugénique.

Ce numéro contient également un 2<sup>e</sup> dossier du numéro précédent, *Charbon et communautés minières au Japon* (Cipango n° 23, direction Bernard Thomann), avec les articles de Makiko Andro-Ueda sur les contributions littéraires des mineurs dans la revue *Sākuru-mura* et d'Alexandre Roy sur le port charbonnier de Moji, et il conserve sa ligne éditoriale si chère grâce à un article *varia* d'Eric Seizelet sur les débats autour de la question de la conscription.

Nous ne pouvons terminer cet éditorial sans ces mots de remerciement aux relecteurs, Simon Ebersolt, Guillaume Muller et Jérémy Corral, ainsi qu'à Nicolas Chazan et Chloé Stolar, étudiant.e.s du Master LLCER études japonaises, pour leur important travail d'édition. Nous profitons de ce moment pour formuler notre grande reconnaissance à Noémi Godefroy et Anne-Lise Mithout pour leur efficacité et disponibilité en tant que secrétaires de rédaction sans qui la continuité de *Cipango* n'aurait tout simplement pas pu être assurée. Enfin, nos derniers remerciements vont vers Michael Lucken et Estelle Bauer pour leur bienveillance,

leur patience, et leur soutien toujours chaleureux à la revue *Cipango* en tant que directeur.trice de l'IFRAE.

## **Bibliographie**

BASHFORD Alson & LEVINE Philippa (ed.), 2010, *The History of Eugenics*, Oxford University Press, NY.

BERLIVET Luc, avril-juin 2018, « Chassez le naturel... » Les sciences sociales aux prises avec le déterminisme biologique (note critique) », *Annales, Histories, Sciences Sociales*, p. 459-460

DROUARD Alain, 1990, *L'Eugénisme en questions, l'exemple de l'eugénisme « français »*, ellipses, Paris, p. 10

FUJINO Yutaka, 1998, *Nihon fashizumu to yūsei shisoō* [Fascisme japonais et eugénisme], Kamogawa shuppan, Kyōto.

MAYR Ernst, 1989, *Histoire de la biologie. Diversité, évolution et hérédité*, traduit de l'anglais (États-Unis) par BLANC Marcel, Fayard, Paris, p. 576.

TURDA Marius, 2010, *Modernism and Eugenics*, Palgrave Macmillan, Basingstoke.

YONEMOTO Shōhei, MATSUBARA Yōko, NUDESHIMA Jirō & ICHINOKAWA Yasutaka (dir.), 2000, *Yūseigaku to ningen shakai – seimei kagaku no seiki wa dokoe mukau no ka* (Eugénisme et société – où le siècle des sciences de la vie se dirige-t-il ?), Kōdansha, Tōkyō.